

La Zone d'Ibanda et la vente illicite de 66 parcelles

Nous avons reçu de la zone d'Ibanda le démenti ci-après à propos de l'article du citoyen Eyenga Sana, notre directeur de Rédaction sur la vente illicite de 66 parcelles de cette zone par l'autorité locale.

L'autorité de la zone urbaine d'Ibanda s'indigne profondément du mensonge et de la dénonciation calomnieuse pratiqués à son endroit par un certain EYENGA SANA journaliste à l'hebdomadaire "JUA".

L'opinion se souviendra que dans ses articles insérés en pages 3 et 5 du journal "JUA", hebdomadaire n° 288 du 16 au 22 novembre dernier, le journaliste Eyenga, animé des sentiments confusément personnels et déloyaux, de même que l'esprit déconcerté au point de vue journalistique a distrait le public sous prétexte que la zone urbaine d'Ibanda a anarchiquement vendu 66 parcelles de son étendue et que plusieurs autorisations de bâtir avaient été délivrées en bonne et due forme par son autorité physique contre laquelle le fameux journaliste exigera même, en prête-nom de "l'opinion", une sanction exemplaire.

Pour désintoxiquer "l'opinion", la zone urbaine d'Ibanda dément irréfutablement ces mensonges tendancieux d'Eyenga qui n'a pas en possession aucune preuve à l'appui de ce qu'il avait inconsciemment et de son propre chef publié dans ces sens, car, ses éléments ne sont d'aucune source officielle

ni des précédents quelconques depuis le début du mandat de l'autorité par lui citée.

Contrairement aux informations diffamatoires qui constituent des dénonciations calomnieuses de la part de ce journaliste coureur de bals, c'est la zone urbaine d'Ibanda qui s'est toujours plaint de la pratique par laquelle certains services administratifs et techniques en domaine facilitent des constructions anarchiques dans son rayon d'action, par des procédés non conformes aux préliminaires d'usage.

Si notre ami Eyenga voulait faire allusion à la balle que se jetaient les responsables des services techniques et certaines autorités de la territoriale dans la ville de Bukavu, sous l'arbitrage du citoyen vice-gouverneur lors d'une réunion que cette haute autorité régionale a dernièrement présidée en son cabinet du travail à ce sujet, l'opinion est invitée ici à condamner l'imprudence et le mensonge de ce journaliste mal fondé, car, à l'issue de cette dernière réunion, il n'y a eu moindre résolution condamnant la zone d'Ibanda et son autorité dans le chef des constructions anarchiques dans le rayon de leur action; moins encore,

le reprocher de quoi que ce soit justifiable dans cette cause où la vérité reste et restera toujours irréfutable par Eyenga mal intentionné ou informé, qui ne peut jamais témoigner de façon convaincante ce qu'il a semé ici contre l'autorité légalement établie qu'il tient à salir pour son simple plaisir individuel et dont les raisons ne sont connues que par lui seul.

De suite de ces informations irréelles et discréditant à l'encontre de l'honnêteté de la zone et de son autorité, une plainte vient d'être déposée aux instances judiciaires locales à charge de citoyen Eyenga Sana afin qu'il présente par devant le tribunal les 66 personnes auxquelles la zone a vendu anarchiquement des parcelles par lui dites, ainsi que les preuves du montant perçu par le citoyen commissaire de zone en guise de vente y relative.

Pour la zone urbaine d'Ibanda et son autorité, Le Président du Comité populaire de zone,

RAMAZANI MUFUMU MAKANGULA
Commissaire de zone

Ndlr:

Le caractère discourtis et même injurieux (cfr le journaliste coureur de bal) proféré à l'endroit de notre Directeur de la Rédaction, le citoyen Eyenga Sana par Ramazani Mufumu, Commissaire de zone d'Ibanda dans son droit

de réponse, montre le caractère léger et peu responsable de l'intéressé lorsqu'il s'agit d'aborder la chose publique. Cela n'altère pas, non plus, notre détermination à révéler la vérité même si le commissaire de zone d'Ibanda tente par les moyens les plus vils de la dissimuler.

A lire son droit de réponse, on dirait qu'il s'agit d'une affaire personnelle entre le commissaire Ramazani et le journaliste. Alors que ce dernier avait dénoncé les actes de l'autorité de zone. Que Ramazani se tranquillise à propos de la source d'information.

La déontologie professionnelle nous interdit de la brûler. Du reste, nous ne sommes pas le seul organe d'information à diffuser la nouvelle. Donc, c'est une source autorisée mieux sûre.

C'est pourquoi nous maintenons notre information et exigeons des sanctions.

En effet, l'information sur la distribution illicite des permis de bâtir et la vente de 66 parcelles à Ibanda est bel et bien exacte ! Nous avons les preuves de cette information. Une enquête est en cours dans les services de Titres fonciers et à l'Hôtel de ville pour donner plus de détails à ce sujet.

D'ailleurs, la réunion de 6 novembre dernier à laquelle Ramazani fait allusion dans sa note,

n'est que la conséquence de la décision du Conseil exécutif repercutée par le Comité régional du MPR/Kivu dans sa séance du 4 novembre 1985 qui exigeait des autorités politico-administratives des entités décentralisées de respecter la loi en matière d'octroi des autorisations de bâtir et même à la propriété de la ville.

Or, il ressortait du rapport de la commission de contrôle des constructions anarchiques mise sur pied par le président urbain du Parti et commissaire urbain de Bukavu, le citoyen Ndala wa Ndala, que le commissaire de zone d'Ibanda avait commis des impairs à ce sujet. Faute d'argument, il n'a jamais réagi contre les accusations portées sur lui ni par la commission ni par l'ensemble de la presse locale. Sauf lorsqu'un article signé par notre Directeur de la rédaction révèle l'information en exigeant les sanctions. Est-ce les sanctions qui font trembler comme une feuille morte Ramazani Mufumu? C'est certain, puisque le président urbain du Parti, saisi du dossier, a ouvert une action disciplinaire à charge de Ramazani Mufumu depuis le 20 décembre dernier lui reprochant les faits évoqués ci-haut, notamment les autorisations anarchiques de construire et perceptions des sommes fabuleuses y relatives sans quittances.

Les biens de feu Tchomba divisés sa famille

Ce 9 janvier se poursuivra à Kindu le procès intenté par la veuve Tchomba Fariala contre la Société Entriaco. Mais, cette affaire qui défraye la chronique judiciaire du Maniema, tire son origine dans le partage des biens laissés par feu Tchomba Fariala. Ce dernier, figure de proue dans le Maniema, avait succombé en septembre 1979 à la suite d'un accident de circulation sur la route du Bas-Zaïre.

Quels sont les biens qui divisent les ayants-droit ? Ils sont constitués par des immeubles, bâtiments achetés par lui ou acquis par la zairianisation ou dans le cadre de celle-ci... Mais le gros morceau de ses biens et sans doute le plus alléchant

de tous est sans nul doute l'entreprise Entriaco qui assurait l'organisation et l'exploitation économique tant de production que de commerce. Hélas ! Cette entreprise vient de se convertir en une SPRL (Société des Personnes à Responsabilité Limitée). Cela pose un certain nombre de problèmes juridiques.

Qui sont en lice dans cette entreprise juridique ? Il y a 10 héritiers parmi lesquels la veuve de feu Tchomba, les enfants de ce dernier dont 3 pris en charge par lui de son vivant.

C'est pourquoi l'on remarque qu'une série de requêtes en investitures garnissent régulièrement les colonnes de JUA contradictoirement.

Pourquoi les parties ne se concertent-elles pas. Il paraît que Tshomba a préféré attaquer Entriaco en civile. La partie demanderesse reproche à la société "son fonctionnement social qui préjudice les associés". Mieux, la constitution de cette société viciée par l'absence des inventaires et par l'admission d'associés : Musasa, Rehema et Vumilia dépourvus de droits sur les biens apportés indisposent les plaignants."

Quant aux accusés, ils n'ont pas encore dit leur dernier mot d'autant plus qu'ils brandissent un testament laissé par le feu Tshomba Fariala qui devait, semble-t-il, servir tout le monde surtout les membres de sa famille élargie.

C'est donc un dossier à suivre.

Eyenga Sana.

Mgr Dirokpa en tournée pastorale à Idjwi

Du 27 au 30 novembre dernier, Mgr Dirokpa Balufuga - évêque anglican du diocèse de Bukavu - a effectué la première étape de sa tournée pastorale dans l'île d'Idjwi. La seconde phase de cette visite s'est déroulée pendant la 2ème quinzaine de ce mois dans la partie septentrionale de cette zone insulaire.

A Kashofu où il a débarqué du bateau Karisimbi de la SNCZ, ce prélat qu'accompagnaient Maman Dirokpa Rii (son épouse), l'archidiacre Kenyan Linus Njuki et son révérend secrétaire diocésain Bahati, a été accueilli par ses ouailles. Qui l'ont immédiatement conduit pour une visite de courtoisie chez le mwami Ntambuka Kabego II, chef de la collectivité d'Idjwi-Sud. Dans un entretien à

bâtons rompus, ce mwami laissera entendre que sa chefferie vient d'être rouverte au Nord de l'île grâce aux travaux communautaires de salongo et qu'elle ne vit plus sous la terreur du banditisme. L'insécurité y était entretenue par quelques associations des malfaiteurs qui se recrutent dans l'île même ainsi qu'au Rwanda et dans les zones voisines de Kabare et Kalehe.

D'après le mwami Ntambuka, une vingtaine d'enfants terribles dont le fameux Kisala ont déjà passé l'arme à gauche. Mais ses administrés parlaient de plus de 80 trépassés lors de cette campagne qui tournait parfois en sordides règlements de comptes, si pas en des exorbitantes extorsions.

MALEKERA Bahati.